



2023
PLAN DE
VIGILANCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

| | |
|---|----|
| 1 = PROFIL | 5 |
| 2 = GOUVERNANCE | 8 |
| 2.1 Champ d'application du plan de vigilance..... | 8 |
| 2.2 Ressources humaines allouées au plan..... | 8 |
| 2.3 Coordination et approbation du plan..... | 8 |
| 2.4 Dispositif d'évaluation | 9 |
| 2.4.1 Des filiales..... | 9 |
| 2.4.2 Des tiers..... | 10 |
| 2.5 Ligne d'alerte éthique..... | 11 |
| 2.6 Veille sociétale..... | 10 |
| 3 = RISQUES | 12 |
| 3.1 Méthodologie..... | 12 |
| 3.2 Cartographie..... | 12 |
| 4 = ACTIONS ET RÉSULTATS | 14 |
| 4.1 Ethique & droits humains..... | 15 |
| 4.2 Santé, sécurité | 18 |
| 4.3 Protection de l'environnement..... | 19 |

INTRODUCTION

En application de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, ainsi que des réglementations britannique ou encore australienne sur la lutte contre l'esclavage moderne dans les chaînes de valeur mondiales, SUEZ met en œuvre un plan de vigilance, présenté dans ce document.

En cohérence avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce plan décrit :

- les caractéristiques et l'organisation de SUEZ dans l'exercice de son devoir de vigilance,
- la méthode d'évaluation et la cartographie des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement,
- les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteinte les plus graves aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement,
- les indicateurs de suivi et de résultats.

Le Consortium d'actionnaires composé de Meridiam, de GIP et du Groupe Caisse des Dépôts a finalisé le 31 janvier 2022 l'acquisition de SUEZ, conformément à l'accord de rapprochement entre SUEZ et Veolia du 14 mai 2021 et à la promesse d'achat du 29 juin 2021. L'année 2022 a été consacrée à l'adaptation de la démarche de vigilance de SUEZ à son nouveau périmètre, par les nouveaux acteurs de sa gouvernance. Publié début 2024, ce plan de vigilance s'applique à l'ensemble du nouveau périmètre du Groupe*, incluant les acquisitions de R&R UK, d'IWS et d'Enviroserv, finalisées fin 2022.

Dans une optique d'amélioration continue, SUEZ est à l'écoute des préoccupations et suggestions des parties prenantes sur sa démarche de vigilance, décrite dans ce document. Celle-ci bénéficie des retours d'expériences et échanges avec les membres de l'association EDH (entreprises pour les droits de l'homme).

* Ainsi que défini par l'article L.233-16 du Code de Commerce français

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Les droits protégés par les traités internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que les standards internationaux des grandes organisations internationales constituent pour le Groupe les normes minimales à respecter dans toutes les géographies où il opère. Plus particulièrement, SUEZ se réfère aux textes suivants :

- La **Déclaration universelle des Droits de l'Homme** et pactes additionnels ;
- Les **Conventions de l'Organisation internationale du travail** (OIT), en particulier en matière de non-recours au travail forcé (conventions n°29 et 105), au travail des enfants (conventions n°138 et 182), aux discriminations (conventions n°100 et 111), ainsi qu'en matière de préservation de la liberté d'association et de représentation (conventions n°87 et 98) ;
- La **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** ;
- Les **principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;
- Les **principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies** ;
- La **Convention des Nations Unies contre la corruption** ;
- La **loi française sur le devoir de vigilance** et les lois similaires, en particulier sur la lutte contre l'esclavage moderne en Grande-Bretagne et en Australie ;
- Les normes de durabilité environnementale et sociale de la **Société Financière Internationale**, qui s'appliquent à de nombreux projets du Groupe.
- La **raison d'être** du Groupe, inscrite dans ses statuts depuis juin 2023 ;
- Les engagements volontairement pris par SUEZ dans le cadre de sa Charte Éthique, mise à jour en 2022, de sa politiques Droits humains, publiée en 2023, de sa **feuille de route Développement durable**, de son adhésion aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (**UN Global Compact**), ou encore des **principes de l'OCDE pour la Gouvernance de l'eau**.

En cas de conflit entre les standards internationaux et les lois nationales, le Groupe s'efforcera de trouver des solutions pour respecter l'esprit des normes internationales, sans pour autant contrevenir aux lois nationales.

1 PROFIL

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services de distribution, comme de traitement de l'eau, ainsi que de traitement et valorisation des déchets, par des solutions résilientes et innovantes.

Présent dans 40 pays avec près de 40.000 collaborateurs, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

En 2023, SUEZ a ainsi fourni de l'eau potable à 57 millions de personnes dans le monde et des services d'assainissement à plus de 36 millions de personnes. Le Groupe a produit 7,7 TWh, évitant ainsi l'émission de 1,25 million de tonnes d'équivalent CO2, grâce à

l'énergie renouvelable et de récupération issue de ses activités de valorisation des déchets et de traitement des eaux usées.

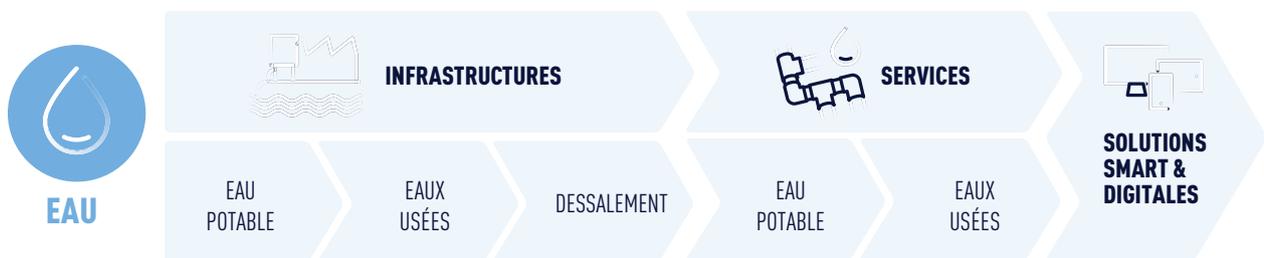
Le Groupe affiche un chiffre d'affaires de près de 9 milliards d'euros en 2023. Fort de son expertise et de sa capacité à innover, SUEZ présente de fortes perspectives de croissance et compte sur un solide Consortium d'investisseurs (avant les opérations d'actionnariat salarié) constitué de Meridiam et GIP – à hauteur de 40% du capital chacun – et du Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 20% du capital dont 8% pour CNP Assurances, pour poursuivre son développement en France et à l'international.

En 2023, SUEZ a réalisé 59% de son chiffre d'affaires en France, contre 41% à l'international. 39% du chiffre d'affaires a été réalisé dans le segment de l'Eau et 61% dans le segment des Déchets.

EAU

Dans le domaine de l'eau, le Groupe exploitait en 2023 :

- 883 sites de production d'eau potable, et a produit environ 4,1 milliards de m³ d'eau potable ;
- 2 334 sites de traitement des eaux usées, et a traité biologiquement près de 2,8 milliards de m³ d'eaux usées.



DÉCHETS

Dans le domaine des déchets :

- le Groupe a traité en 2023 près de 28 millions de tonnes de déchets et a desservi par ses activités de collecte environ 13 millions de personnes et plus de 66 400 clients dans les services et l'industrie.
- le Groupe exploitait en 2023, 60 plateformes de compostage, 45 sites d'incinération, 375 stations de tri, valorisation matière et transfert, et a fait appel à une flotte de près de 4 445 véhicules lourds.



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Les métiers et savoir-faire de SUEZ contribuent naturellement à la préservation de l'environnement et l'apport de services essentiels. SUEZ entend jouer un rôle moteur dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pour 2030, en particulier de celui relatif à l'eau et l'assainissement (n°6), mais également de ceux concernant le climat et l'énergie (n°7, 13) ainsi que la production et la consommation durables (n°12). SUEZ souhaite ainsi renforcer sa présence, grâce à la transformation de ses activités, là où les besoins sont croissants (n°11, 15). La Feuille de route Développement Durable 2023-2027 de SUEZ, ainsi que son processus de gestion intégrée des risques et opportunités, s'appuient sur une analyse fine des 169 cibles de l'agenda 2030 de l'ONU.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027

Les métiers et savoir-faire de SUEZ contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. Sa feuille de route développement durable vise à renforcer et amplifier cette contribution en structurant ses actions autour d'une ambition commune forte partout où nous opérons. Elle détaille les nouvelles orientations de développement durable du Groupe autour de **3 piliers** et **24 engagements**. En cohérence avec la stratégie du Groupe, **ces objectifs ont été définis sur la base d'une revue des attentes des parties prenantes**, dessinant les enjeux les plus matériels, et d'un dialogue étroit avec les filiales dans le cadre de la construction de leur plan de moyen terme. Ils ont été revus par le comité exécutif ainsi que par le Comité RSE du Conseil d'Administration, avant d'être approuvés par le Conseil. Ils ont été également présentés au Co-

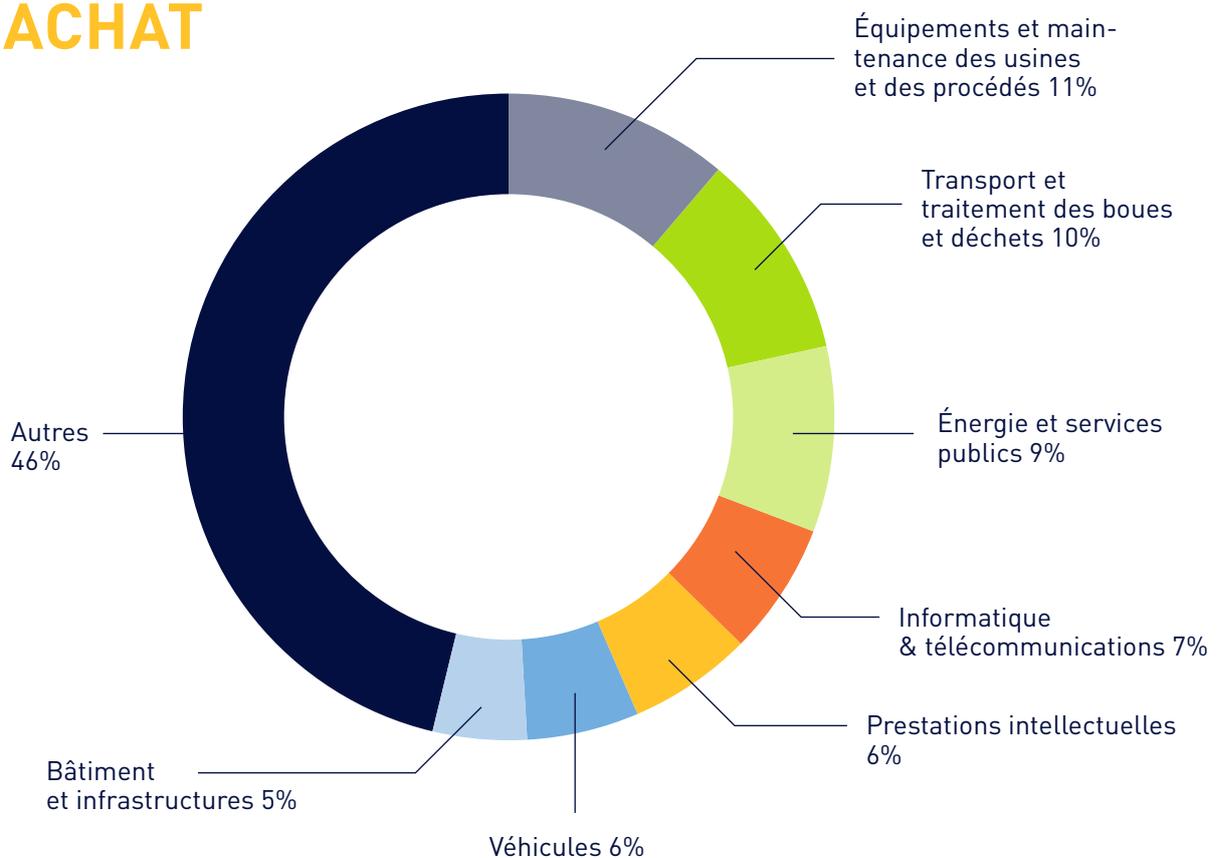
mité Européen d'Entreprise. **Ces engagements font l'objet d'une revue pluriannuelle par le Comité RSE** précité, qui en fixe également les objectifs, pour l'année à venir, et s'assure de l'adéquation des moyens alloués à leur mise en œuvre. En complément, 20 % de la rémunération long terme des cadres dirigeants de SUEZ est indexée sur l'atteinte de ces objectifs, en particulier en matière de santé-sécurité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'égalité professionnelle. **Développement durable et stratégie sont étroitement liés**. Le suivi des engagements en matière de développement durable est intégré à la revue stratégique du Groupe. Celle-ci permet de suivre la bonne exécution du plan moyen terme de l'entreprise.

La valeur créée par le Groupe bénéficie très majoritairement, en raison de ses activités, aux acteurs économiques locaux : employés, sous-traitants et fournisseurs ainsi qu'aux États et collectivités territoriales, ONG et communautés locales.

En tant qu'intégrateur de technologies et solutions environnementales, SUEZ travaille avec plus de 43 000 fournisseurs et sous-traitants à travers le monde pour plus de 3,9 milliards € de dépenses annuelles.

- **Achats directs ou de production** : énergie, produits chimiques, équipements réseaux et usines comme les pompes, véhicules lourds, prestations de travaux et de transport de boues ou de déchets, capteurs et composants intelligents.
- **Achats indirects ou hors production** : services généraux d'entretien et gardiennage des installations, applications, infrastructures et équipements numériques, véhicules légers et carburant, prestations intellectuelles, fournitures courantes, prestations de travail temporaire.

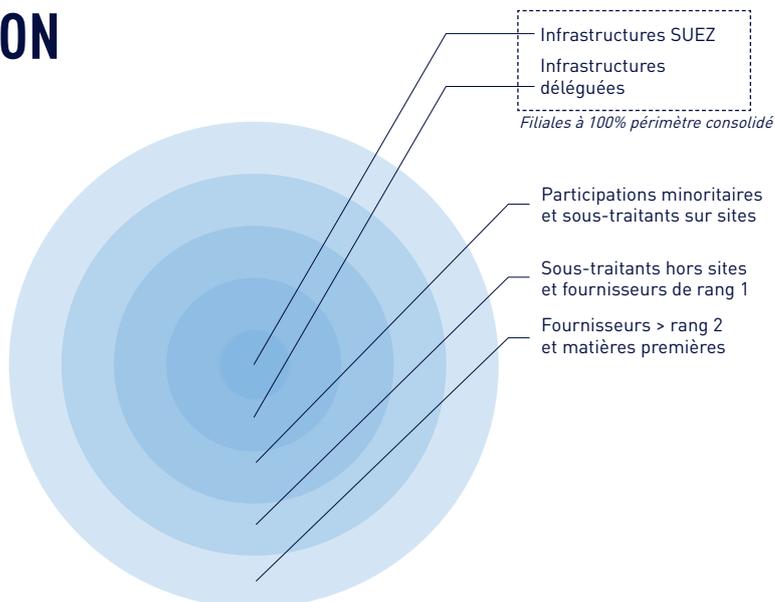
PRINCIPAUX SEGMENTS D'ACHAT



2 = GOUVERNANCE

2.1 CHAMP D'APPLICATION DU PLAN DE VIGILANCE

SUEZ exerce son devoir de vigilance sur un large périmètre, au sein duquel son influence varie, en fonction des types de projets et de contrats qui les soutiennent. Ainsi, le Groupe n'est pas toujours propriétaire des infrastructures qu'il opère pour le compte de ses clients, industriels ou municipaux. Dans le secteur de l'eau, ce n'est pratiquement jamais le cas. Sa capacité à intervenir sur ces sites, en particulier pour des actions nécessitant d'importants investissements (pour l'adaptation au changement climatique par exemple), est subordonnée à l'accord et au soutien de ses clients.



2.2 RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AU PLAN DE VIGILANCE

L'élaboration et la mise en œuvre du plan de vigilance s'appuient sur les directions fonctionnelles suivantes :

- Direction du Développement Durable
- Direction Juridique, notamment les départements de l'Éthique et de la Conformité, ainsi que des Risques et du Contrôle Interne
- Direction des Ressources Humaines, notamment les départements Hygiène & Sécurité, et Risques Industriels et Environnementaux
- Direction Performance et Achats
- Département de la Sûreté

Au sein des entités opérationnelles, le dispositif s'appuie sur les réseaux internes suivants :

- Correspondants développement durable
- Responsables (ECO) ou correspondants (ECC) éthique et conformité
- Responsables santé, sécurité, risques industriels et environnementaux

2.3 COORDINATION ET APPROBATION DU PLAN

Afin de coordonner le travail des différents acteurs internes, un comité "devoir de vigilance" se réunit au minimum un fois par an pour :

- partager la veille réglementaire et sociétale liée au devoir de vigilance,
- actualiser la cartographie des risques sur la base des incidents graves éventuellement survenus, des alertes éthiques instruites, des résultats des évaluations des filiales et des tiers, et des commentaires des parties prenantes,
- établir le plan d'action annuel, sur la base des indicateurs de mise en œuvre et de résultats du plan (voir section 4).

Il réunit les acteurs mentionnés ci-dessus ainsi que des représentants des filiales ou d'autres directions fonctionnelles, en fonction de l'ordre du jour.

Il est animé par le directeur Développement durable du Groupe, en étroite collaboration avec le directeur Juridique.

Le plan de vigilance est discuté annuellement par le Comité Exécutif, le Comité RSE du Conseil d'Administration et le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen.

2.4 2.4. DISPOSITIF D'ÉVALUATION

2.4.1 Des filiales

Le département Contrôle interne a en charge les missions suivantes :

- Mise en œuvre d'un référentiel de risques Groupe : définition des risques, suivi de leur pertinence et mise en œuvre dans le Groupe.
- Pour le siège : en collaboration avec les responsables opérationnels, modélisation des processus et assistance à la définition des actions préventives destinées à couvrir les risques du référentiel.
- Pilotage et animation de la stratégie de Contrôle Interne des filiales en coordination avec les Référents Contrôle Interne des dites filiales, ces derniers mettant en œuvre la stratégie définie.
- Animation des audits internes & externes destinés à tester la correcte mise en œuvre des actions préventives définies ci-dessus.
- Intervention en amont des projets informatiques, afin d'automatiser les contrôles dans le cadre de changements d'outils informatiques.

- Intervention en aval des projets informatiques, afin de définir les nouveaux modes opératoires et contrôles manuels restant à opérer, et de vérifier la correcte gestion des droits d'accès et la mise en place d'une séparation des tâches adéquate.
- Annuellement, synthèse auprès du Comité d'Audit sur la maturité et la fiabilité du système de contrôle interne en place, ainsi que sur l'avancement des plans d'actions.

Dans le cadre de l'organisation éthique déployée au sein des entités opérationnelles, différentes procédures de reporting et d'audit sont en place. Ces procédures comprennent un rapport annuel au Comité exécutif et au Conseil d'administration.



2.4.2 Des tiers

Une procédure spécifique définit les règles et principes de gouvernance que doit observer toute société de SUEZ lorsqu'elle envisage d'engager ou de poursuivre une relation d'affaires avec un tiers ne faisant pas partie de SUEZ tel que client, fournisseur, sous-traitant, intermédiaire, partenaire ou partie prenante à une opération capitalistique.

Elle répond aux objectifs suivants : (i) évaluer le profil de risque d'intégrité du tiers et (ii) définir, mettre en œuvre et contrôler les mesures de prévention du risque d'intégrité correspondant au niveau de risque ainsi déterminé.

Le processus d'évaluation des tiers doit être mis en œuvre chaque fois que SUEZ fait face à une situation susceptible de générer la conclusion d'une nouvelle relation d'affaires, ou de renouveler une relation d'affaires existante ou en cas d'information nouvelle sur la situation, le statut ou l'activité d'un tiers de nature à modifier son niveau de risque d'intégrité initial.

Le processus d'évaluation des tiers doit être effectué avant de contractualiser. Les fonctions support du Groupe (Achats, juridique, finance, RH) doivent impérativement suspendre tout processus de contractualisation tant que le tiers à risque n'a pas été évalué.

L'évaluation des tiers comprend une étape préalable de diligence raisonnable (A), pouvant entraîner selon le risque apprécié une diligence approfondie (B), et un plan de prévention (C).

En raison de la multiplicité des tiers auxquels SUEZ peut avoir affaire et de la diversité des situations qui se présentent à elle, SUEZ a retenu une approche basée sur sa cartographie des risques, et sur les rapports rendus par des autorités nationales (ex : Tracfin), internationales et non-gouvernementales (ex : Transparency International) sur les questions d'éthique des affaires.

SUEZ a identifié plusieurs catégories de tiers à risques comprenant notamment les clients, partenaires et sous-traitants, les intermédiaires, les fournisseurs, les bénéficiaires de dons, d'actions de mécénat et de sponsoring, et les tiers parties prenantes à une opération capitalistique (ex. cible fusion/ acquisition).

| INFORMATION | ANALYSE DE L'INFORMATION | FACTEUR(S) DE RISQUE |
|---|---|----------------------|
| a) Identification du Tiers et actionnariat | L'(es) actionnaire(s) du Tiers figure(nt) sur une liste de sanctions ou fait l'objet d'une condamnation | XX |
| b) Vérification de la présence du Tiers sur une liste de sanctions. | Le Tiers figure sur une liste de sanctions. | XX |
| c) Vérification au sein du Tiers de la présence d'une personne politiquement exposée (« PPE ») ou affiliée à celui-ci. | Le Tiers comprend dans son actionnariat ou est affilié à une PPE. | X |
| d) Vérification de controverse(s), enquêtes(s) ou condamnation(s) du Tiers en matière d'intégrité et en particulier de corruption, trafic d'influence, atteinte aux droits humains, non-respect des règles de concurrence, des sanctions internationales, blanchiment ou financement du terrorisme. | Le Tiers fait l'objet d'une ou plusieurs controverse(s), enquête(s) ou condamnation(s) en matière d'intégrité au cours des cinq dernières années et en particulier sur des sujets de corruptions de droit humain, de non-respect de règles de concurrence, des sanctions internationales, de blanchiment ou de financement du terrorisme. | XX |
| e) Justification du recours au Tiers (Tiers à risque hors client). | Le recours au Tiers n'est a priori pas justifié, ou le Tiers ne dispose pas a priori des compétences pour répondre aux besoins de SUEZ ou le Tiers est fortement recommandé ou imposé par un client, partenaire, collaborateur ou manager de SUEZ. | X |

En présence de plusieurs facteurs de risque (X+X ou XX au minimum), les filiales définissent un plan de prévention approprié après avis du responsable Éthique et Conformité concerné ou du directeur Éthique et Conformité du Groupe, selon le cas.

En cas d'information nouvelle sur la situation, le statut ou l'activité du tiers de nature à modifier la conclusion de la Diligence raisonnable ou approfondie, et/ ou de non-respect partiel ou total du plan de prévention,

l'unité opérationnelle doit systématiquement déclencher une réévaluation du niveau de risque du tiers et appliquer les mesures de prévention adaptées.

Le risque du tiers doit être également réévalué en cas de changement de mission du tiers en cours de contrat (ex. ajout d'une activité d'intermédiaire à un tiers consultant).

2.4.3. Des investissements

Le comité des opérations (COMOP) approuve tout projet (relatif à un nouvel investissement ou un contrat nouveau ou existant) dont le montant dépasse un des seuils fixés par la procédure du Groupe, revue en septembre 2022. Certains projets doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de SUEZ ou un Comité du Conseil d'Administration. La procédure comprend une grille de risques, incluant des critères environnementaux et sociaux, revue par l'équipe centrale de Développement durable. Le COMOP intègre également une appréciation Conformité pour les opérations qui lui sont soumises. Le rôle de SUEZ est d'accélérer la transition des territoires et de ses partenaires d'affaires : la priorité est la capacité d'amélioration de l'actif ou du projet au regard des engagements de la feuille de route Développement durable (climat, nature, social du Groupe).

2.5. LIGNE D'ALERTE ÉTHIQUE

Le Groupe a mis en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements de situations qui seraient contraires aux valeurs reprises dans sa Charte éthique. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux tiers, via l'adresse ethics@suez.com. Il garantit la confidentialité et l'absence de représailles ou discrimination à l'encontre des auteurs de signalements agissant de bonne foi et sans contrepartie financière directe.

Le directeur éthique et conformité et/ou responsable ou correspondant éthique et conformité concerné, lorsqu'il n'a pas été saisi directement, est immédiatement informé et peut décider de s'auto-saisir pour traiter telle ou telle alerte.

Pour toute question sur l'éthique, vous pouvez contacter la direction éthique et conformité en suivant ce lien : <https://www.suez.com/fr/nous-connaître/un-groupe-engagé/ethique>

2.6. VEILLE SOCIÉTALE

La direction du Développement durable de SUEZ exerce une veille sociétale visant à gérer et prévenir les controverses liées à ses métiers ou ses activités dans le monde. Les directions Affaires publiques et de la Communication coordonnent le dialogue avec les parties prenantes externes, en particulier à travers les comptes du Groupe sur les réseaux sociaux.



3 = RISQUES

3.1 MÉTHODOLOGIE

Le Groupe tient compte des deux principaux facteurs que sont les risques inhérents à la nature de ses activités et les risques inhérents aux pays dans lesquels il intervient. Le risque pays est évalué au regard de l'indice ESG mis à jour annuellement par Global Risk Profile¹.

Sur la base d'entretiens réalisés avec les managers, les risques ont fait l'objet d'une évaluation interne

visant à qualifier leur criticité sur l'ensemble du périmètre d'activités du Groupe, puis ils ont été classés par ordre de priorité.

Un travail complémentaire d'identification et de cartographie des risques liés aux activités des fournisseurs et sous-traitants, tenant compte des mêmes facteurs, vient renforcer cette cartographie.

3.2 CARTOGRAPHIE

Le tableau suivant synthétise l'évaluation des risques, revue annuellement. La liste de risques a été établie en cohérence avec le cadre de reporting de Shift², conforme aux principes directeurs des Nations Unies, et adapté aux activités de SUEZ.

Synthèse de l'évaluation des risques 2022-2023 à l'échelle de SUEZ

| RISQUES ET SOUS-RISQUES | ACTIVITÉS DECHETS | | | | | ACTIVITÉS EAU | | | | ACTIVITÉS TRANSVERSALES | | | CHAÎNE DE VALEUR | | COMMUNAUTÉS LOCALES | | |
|-------------------------|--|-----|----------|--------------------------|-----------|-------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------------|------------------------------------|---------------------|---------|---------------------------|--------------------|-------------------------|--|---------------------|
| | Collecte | Tri | Stockage | Valorisation énergétique | Recyclage | Déchets dangereux | Infrastructures Eau potable | Infrastructures d'assainissement | Dessalement | Services d'eau et d'assainissement | Solutions digitales | Conseil | Ingénierie & construction | Fonctions supports | Sous-traitants sur site | Sous-traitants hors site et fournisseurs | Riverains des sites |
| DROITS HUMAINS | Travail illégal | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Travail forcé | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Travail des enfants | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Deni de droit d'association | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Salaire indécent | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Conditions de travail indignes | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Harcèlement ou discrimination | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Accès et continuité des services | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Conflits d'usages au sein des communautés locales | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Protection des données personnelles | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| SANTÉ-SÉCURITÉ | Accident de la circulation | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Intoxication/ dégagement gazeux toxique | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Travaux en fouille et en tranchées | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Electrocution et risque de consignation de matériels | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Travaux en hauteur | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Risques santé & bien-être au travail | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| ENVIRONNEMENT | Pollution accidentelle, incendie ou explosion | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Non-conformité des rejets | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Dégradation de la qualité de l'eau distribuée | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |
| | Inaction climatique et en matière de biodiversité | ● | | | | | ● | | | | ● | | | ● | | ● | |

¹ <https://risk-indexes.com/esg-index/> - ² <https://www.ungpreporting.org/framework-guidance/>

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, les principaux risques résiduels (c'est-à-dire au-delà des programmes d'atténuation et de prévention mis en place par SUEZ et décrits dans la section suivante) d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, sont les suivants :

A l'échelle du Groupe :

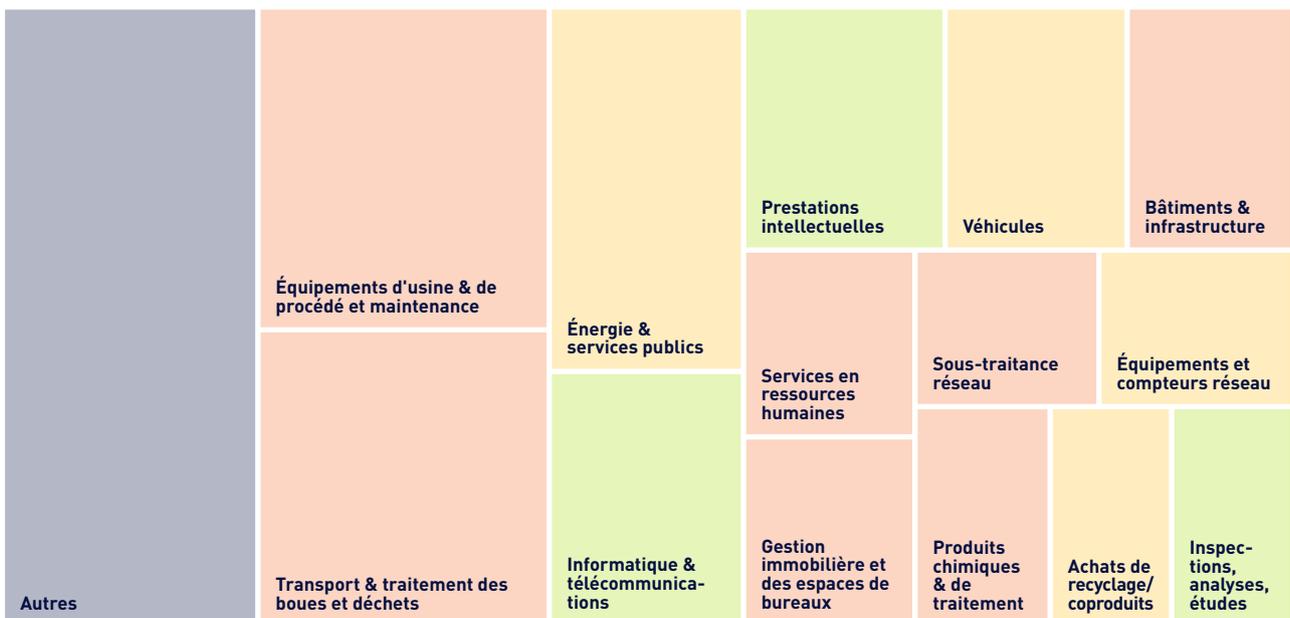
- La santé-sécurité, en particulier les accidents de la circulation et le risque d'intoxication par dégagement gazeux,
- La cybersécurité (en lien avec les risques industriels et la protection des données personnelles) ;
- Les risques dans la chaîne d'approvisionnement, notamment les risques sanitaires, de sécurité et environnementaux pour les produits chimiques, la construction et le transport des boues ; et les risques liés aux droits de l'homme pour les agences de travail temporaire et les services de recrutement, ainsi que pour les secteurs du transport, de la logistique et de la construction.
- Affectant autant la disponibilité des ressources que des infrastructures, le changement climatique aggrave les risques, en particulier de conflits d'usages et d'accès aux services essentiels. SUEZ a pris des engagements ambitieux pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et permettre à ses clients de prévenir et d'atténuer les risques liés au changement climatique. Ces actions sont résumées dans la section 4 du présent document.

Au niveau opérationnel :

- aux Proche et Moyen Orient, en Afrique, ou en Inde, SUEZ peut être, de façon plus spécifique, exposé à des risques de discriminations et d'atteinte à la liberté d'association (ainsi que l'indique l'indice ESG Global Risk Profile utilisé par le Groupe).
- Dans les grandes métropoles, et en période de tension sur le marché de l'emploi, le secteur des déchets est exposé à des risques de travail illégal chez les sous-traitants.
- Les territoires fortement touchés par le stress hydrique ou la récurrence d'évènements climatiques sont prioritaires pour l'établissement de plans de sobriété et d'adaptation au changement climatique.
- Dans l'Union européenne, le durcissement de la réglementation sur la qualité de l'eau (en particulier sur la présence de PFAS), engendre un risque accru de non-conformité de l'eau distribuée.

Le schéma ci-dessous présente les principales catégories d'achats de SUEZ en proportion de leur volume et selon leur niveau respectif de risque.

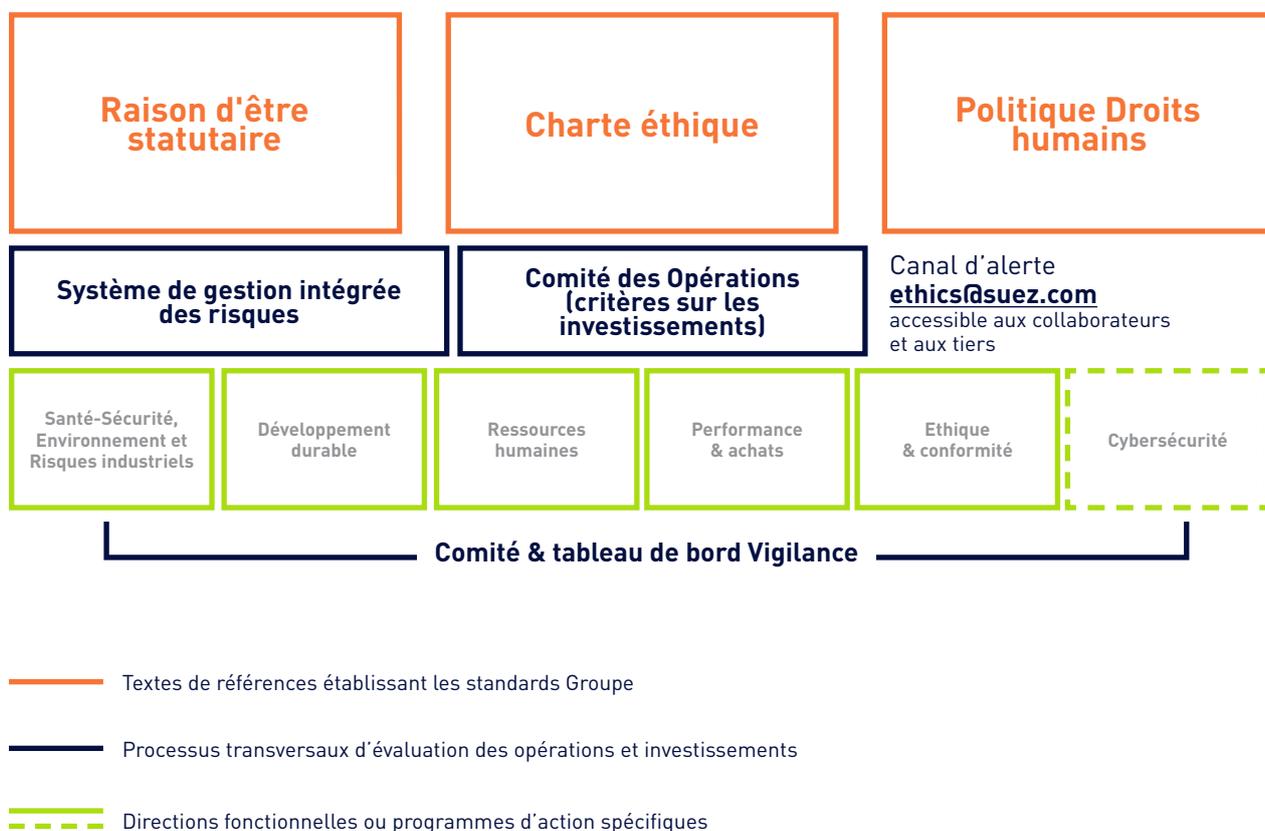
Niveau de risque RSE attaché aux principales catégories d'achats



ACTIONS ET RÉSULTATS

Les risques auxquels sont confrontées les entités de SUEZ dépendent directement de la nature de leurs activités et du contexte géographique, politique et juridique dans lequel elles les conduisent. Chacune d'entre elles, en veillant à s'inscrire dans le cadre des politiques internes du Groupe, définit les mesures qui lui paraissent les plus adaptées aux enjeux qu'elle rencontre, et bénéficie dans cette tâche d'un accompagnement des directions fonctionnelles.

Le socle du plan de vigilance est constitué du dispositif éthique et du système de gestion intégrée des risques (décrits plus haut) ; il est complété, en fonction des types de risques, par des politiques et plans d'actions sectoriels développés par les directions fonctionnelles pour atténuer et prévenir les risques pouvant survenir au sein de ses activités ou de celles de ses partenaires commerciaux.



Les tableaux suivants décrivent le plan d'action du Groupe. Ils précisent les risques, sous-risques et illustrent si besoin ceux-ci en décrivant également les conséquences potentielles de la manifestation théorique de ceux-ci pour les parties prenantes.

4.1 DROITS HUMAINS

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-20233 | Indicateurs | 2023 |
|---|---|---|---|--|--|--|
| <p>Travail illégal : travailleur immigré sans permis de travail chez un sous-traitant</p> <p>Travail forcé : travailleur immigré ou détenu forcé à travailler en raison de sa condition</p> <p>Travail des enfants : présence d'enfants parmi les chiffonniers sur des sites détenus ou exploités par le Groupe dans les pays émergents</p> <p>Déni de liberté d'association et de négociation collective : sanctions disciplinaires à l'encontre de salariés défendant leurs droits</p> <p>Salaire indécent : marché ultra-compétitif tirant les conditions salariales vers le bas</p> <p>Conditions de travail indignes : bases-vie sur un chantier de construction n'offrant pas les conditions d'intimité nécessaires</p> <p>Harcèlement ou discrimination à l'embauche ou dans la gestion de carrière en raison de l'origine, du sexe, de l'orientation religieuse ou sexuelle ou de l'apparence physique ou des choix de vie individuels</p> | <p>Pression sur les conditions de travail et risques induits en matière de santé-sécurité</p> <p>Déscolarisation, blessure voire décès</p> <p>Détérioration du climat social, baisse de l'engagement des collaborateurs et risques psycho-sociaux</p> | <p>Contexte local défavorable (réglementation, pauvreté, culture)</p> <p>Procédures RH lacunaires, absence de mécanisme d'alerte</p> <p>Manque de formation des collaborateurs ou d'engagement managérial en matière de conformité au plan de vigilance</p> | <p>Charte éthique</p> <p>Politique Droitshumains</p> <p>Feuille de route Développement Durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} message du nouveau PDG à tous les collaborateurs SUEZ dédié à l'éthique (février 2022) Nouvelles Charte éthique (2022) et politique Droits de l'Homme (2023) Nouvelle procédure d'évaluation des tiers (2023) et outil (Moody's) pour sélectionner les partenaires commerciaux sur les questions liées à l'éthique et aux droits de l'homme. 25 responsables et correspondants Ethique et Conformité dans le Groupe Accord relatif au Comité de Groupe France réitéré le 1er juillet 2022 et nouvel accord mettant en place un Comité d'Entreprise Européen conclu le 22 novembre 2022 Formation environnementale des représentants du personnel français et européens 3 éditions de l'enquête d'engagement « Pulse » auprès des collaborateurs : avril 2022, janvier et décembre 2023 (participation de près de 50% des salariés, 70% d'engagement) Réseaux pour l'égalité femmes-hommes (Wo&Men, +1000 membres en France, Empower'Her en Afrique, Proche & Moyen-Orient et Inde) ELearning sur la diversité, l'inclusion et les biais inconscients pour tous les managers Révision en cours de la Charte Achats Responsables Évaluation RSE des fournisseurs et processus Groupe révisé Rappel des procédures de contrôle et vérifications auprès des sous-traitants du tri et de la collecte des déchets en Ile-de-France Groupe de travail avec les sous-traitants d'entretien d'espaces verts et de bureaux sur les risques liés aux droits de l'homme et les opportunités d'inclusion sociale dans les contrats à venir | <p>Nb. d'infractions liées à l'éthique et aux droits humains</p> <p>Nb. de collaborateurs formés aux questions liées à l'éthique</p> <p>Nb. d'alertes éthiques traitées</p> <p>% de collaborateurs couverts par un dispositif de dialogue social</p> <p>Indice d'égalité professionnelles (Groupe)</p> <p>% de femmes dans l'encadrement</p> <p>% de collaborateurs en situation de handicap</p> | <p>0</p> <p>2601</p> <p>0</p> <p>94,2</p> <p>83,6/100</p> <p>34,5</p> <p>2,7</p> |

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-2023 | Indicateurs | 2023 |
|--|---|---|---|--|---|--|
| Extorsion ou refus de connexion/accès dans le périmètre du service Coupure de service illégale | Maladies d'origine hydrique et charge domestique accrue pour les femmes et les enfants (et risque d'abandon scolaire) | Contexte local défavorable (législation, pauvreté, culture) Non-respect des normes et procédures SUEZ Manque de formation ou d'engagement des managers dans le respect du plan de vigilance | | <ul style="list-style-type: none"> Programme « Services pour tous » et mécanismes de solidarité pour les clients Eau (tarifs sociaux, subventions) Outils d'économie d'eau : compteurs intelligents et gamme Advanced Solutions pour les réseaux et les usines ; Solution ON'connect Coach destinée aux particuliers, qui permet aux utilisateurs de suivre leur consommation d'eau et d'énergie associée sur une plateforme en ligne. Usines décentralisées de traitement de l'eau et d'assainissement dans plus de 42 pays, dont la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana, les Philippines, la Malaisie et dans les îles des Caraïbes et du Pacifique. Voir également Gestion des risques environnementaux et industriels (pour les risques liés au climat et à la qualité de l'eau) | Contrats de distribution d'eau potable avec mécanismes de solidarité (France) | 60% |
| | | | | | Cartographie de la précarité hydrique | Outil dédié conçu pour identifier les zones à risque en matière de pauvreté en eau |
| Tarifs inabordables pour les ménages les plus pauvres | Augmentation des dépenses liées à un approvisionnement « alternatif » (sachet ou eau en bouteille) | | | | Rendement moyen des réseaux d'eau | 84,2 |
| Interruption importante de service sans approvisionnement alternatif : Accidents industriels ou catastrophes naturelles affectant la disponibilité des services et des infrastructures (y compris en lien avec l'énergie nécessaire) Stress hydrique chronique | Interruption de service | Sous dimensionnement des infrastructures Manque d'entretien des sites et des équipements | Charte éthique Politique Droits humains Feuille de route Développement Durable | | % d'eau prélevée dans les régions en stress hydrique – Total | 38 |
| | | | | | Hausse des tarifs et risques sur l'accessibilité des services pour les plus vulnérables | Manque de suivi et de régulation des prélèvements d'eau Changement climatique |

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-2023 | Indicateurs | 2023 |
|--|--|---|--|--|---|------|
| <p>Utilisation conflictuelle des terres dans un projet de construction d'usine</p> <p>Communautés autochtones revendiquant l'accès à une zone protégée de pompage d'eau</p> | <p>Accès restreint à un site</p> <p>Délocalisation des populations</p> | <p>Planification défaillante, manque d'engagement avec les parties prenantes locales</p> | <p>Politique Droits humains</p> | <p>Évaluations d'impact pour les projets de construction (y compris l'engagement des parties prenantes) et communication proactive (portes ouvertes, réunions publiques, etc.)</p> <p>Mesures préventives et correctives pour limiter les nuisances olfactives, sonores et visuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensionnement et installation d'unités de traitement dédiées ; • Installation de systèmes de captage et de traitement du biogaz ; • Mise en œuvre de pratiques opérationnelles pour minimiser la génération et la dispersion des odeurs ; • Application d'agents masquants (par exemple dans les zones de travail des décharges en activité) ; • Organisation de campagnes de mesures et vérification du respect des seuils réglementaires de bruit jour/nuit ; • Insonorisation des locaux techniques et des machines bruyantes ; | <p>Nb. d'alertes provenant des communautés locales</p> | 0 |
| <p>Perte de données clients</p> | <p>Piratage et phishing, usurpation d'identité</p> | <p>Cyber-attaque</p> <p>Non-respect des normes et procédures par les collaborateurs, prestataires ou fournisseurs</p> <p>Manque de formation des collaborateurs</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation systématique, évaluations d'impact sur la confidentialité des données (DPIA) • Adoption systématique de la méthodologie Privacy by design dans les projets informatiques • Exercices de cyber-crise • Campagne de sensibilisation au phishing auprès des salariés + eLearning sur la cybersécurité et la protection des données • Réseau de délégués à la protection des données • Addendum sur la protection des données aux contrats de fournisseurs sensibles | <p>Nombre de sanctions administratives / plaintes substantielles concernant la gestion des données personnelles</p> | 0 |
| | | | | | <p># d'incidents en matière de protection des données personnelles</p> | 0 |

4.2 4.2. SANTÉ, SÉCURITÉ

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-20233 | Indicateurs | 2023 |
|--|--|---|---|---|---|--|
| <p>Accidents de la circulation : collision sur la route ou sur un chantier entre un engin et un piéton</p> <p>Intoxication : dégagement de gaz toxiques dans des espaces confinés</p> <p>Travaux d'excavation et de tranchée,</p> <p>Travaux et expéditions électriques</p> <p>Travaux en hauteur</p> <p>Risques sanitaires : santé mentale, ergonomie, risques biologiques et chimiques, consommation d'alcool, de drogues et substances psychoactives sur le lieu de travail</p> | <p>Dommages aux personnes (employés et tiers), blessures voire décès</p> | <p>Non-respect des procédures SUEZ</p> <p>Non-respect du code de la route sur place</p> <p>Manque d'équipement de protection</p> <p>Manque de vigilance des agents SUEZ ou inattention de tiers</p> | <p>Politique Santé-Sécurité</p> <p>Feuille de route Développement durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de professionnels H&S : 1 ambassadeur H&S pour 100 collaborateurs (400 professionnels H&S au sein du Groupe) • Contrat annuel avec les entités impactant la performance et la rémunération des hauts dirigeants ; revue globale du plan d'action par le Comex et le Conseil d'administration ; Audits réguliers réalisés par le groupe dans chaque filiale • Actualisation de la politique Santé-Sécurité et des 10 "règles qui sauvent" (250 contributeurs) • Actualisation des normes de sécurité sur les risques de circulation, les travaux dans l'espace public, les outils et machines dangereux, les risques gaz, les équipements de protection individuelle, les travaux d'excavation, la capacité de travail, les travaux en espaces confinés, les travaux en hauteur, les risques chimiques. • Signalisation et surveillance « Zones d'Accès Restreint » sur site • Groupe de travail dédié à la santé et à la sécurité au sein du Comité d'entreprise européen • Matrice de Maturité Santé => actions spécifiques à chaque entité, basées sur des auto-évaluations. En 2022, les principaux risques abordés étaient les troubles musculo-squelettiques, les risques biologiques et les risques liés à la consommation d'alcool et de drogues au travail. • Ligne d'assistance téléphonique en matière de santé mentale pour les employés • Contexte de changements majeurs dans l'actionnariat => parcours de formation pour aider les salariés à faire face au changement. • Programme de sécurité et d'assistance au rapatriement contracté avec SOS International pour les expatriés et les voyageurs d'affaires du Groupe SUEZ | <p>Nb. d'accident mortel de collaborateur</p> <p>Taux de gravité - Groupe</p> <p>Taux de fréquence - Groupe</p> <p>Nb. d'événements à Haut Potentiel de Gravité remontés du terrain</p> <p>NB. de bonnes pratiques partagées</p> <p>Nb. de visites managériales de sécurité</p> | <p>1</p> <p>0,46</p> <p>5,97</p> <p>699</p> <p>644</p> <p>3073</p> |

4.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-20233 | Indicateurs | 2023 |
|---|---|---|--|--|--|------|
| Pollution accidentelle, incendie ou explosion | <p>Dommages aux biens et/ou aux personnes (salariés, sous-traitants, résidents)</p> <p>Arrêt d'exploitation et interruption de service</p> <p>Risque de pollution (déversement, dégagement de gaz, interruption sur une station d'épuration...)</p> | <p>Non-respect des procédures SUEZ</p> <p>Manque d'entretien des sites et des équipements</p> <p>Intrusion physique ou numérique sur un site ou un système</p> <p>Événements extrêmes (changement climatique)</p> | <p>Politique</p> <p>Santé-Sécurité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réseau des référents risques environnementaux et industriels (EIRO) • Indicateurs de performance opérationnelle pour l'analyse comparative des entités • Audits EIR de sites d'exploitation sélectionnés réalisés par les équipes de l'EIR • Toutes les activités nautiques de SUEZ sont certifiées ISO 50001. • Usines de valorisation énergétique en France toutes certifiées ISO 9001, 14001, 18001/45001 & 50001 • Installations de stockage de déchets non dangereux et de tri mécanique certifiées ISO 14001 • Activité eau internationale de SUEZ, 91 % des volumes produits, distribués ou traités couverts par la certification ISO 14001 (100 % en Egypte, Inde, Australie et Panama) • Surveillance des substances chimiques tout au long de leur cycle de vie (règlement REACH) • Rapports sur la qualité de l'air, de l'eau et de l'assainissement présentés chaque année au Comité exécutif et au Conseil d'administration • Programmes de R&D sur les « polluants émergents » (produits pharmaceutiques, perturbateurs endocriniens...) ; par exemple, partenariat avec Toxmate pour mesurer l'écotoxicité provoquée par les micropolluants des sites de traitement des eaux usées en Suisse et en France. • Amélioration de la sécurité des infrastructures : capacités de gestion des identités et des accès, conformité de la sécurité Cloud, sécurité de connectivité avancée (WaaPaaS), sécurité des emails • Programme de cyber-sécurité industrielle « SecIndus » • Identification des sites et activités les plus vulnérables afin de les aider à s'adapter aux risques | <p>Condamnations liées aux dommages environnementaux</p> | 0 |
| | <p>Eau - % d'activité (Volume) couverte par la norme ISO 14001</p> | | | | 82% | |
| Non-conformité des rejets (air, sol, eau) : fuite de lixiviats de décharge | <p>Perte de biodiversité et impacts possibles sur le cadre de vie et la santé humaine</p> | | | <ul style="list-style-type: none"> • Déchets - % d'activité (Tonnage) couverte par la norme ISO 14001 | 47% | |

| Risques et exemples potentiels | Possibles conséquences pour les parties prenantes ou le Groupe | Facteurs de risque | Engagements publics du Groupe | Plan d'atténuation des risques: principales actions 2022-20233 | Indicateurs | 2023 |
|---|---|---|--|--|---|-----------|
| Dégradation de la qualité de l'eau distribuée | Intoxications voire maladies chroniques des usagers et riverains | Non-conformité des entrants et manque de supervision | | <ul style="list-style-type: none"> Les paramètres et la fréquence des tests sont définis par les directives de surveillance du Groupe (plus strictes que les réglementations nationales existantes) Rapport annuel sur la qualité de l'eau examiné par le Comité exécutif et le Conseil d'administration Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux: soutien aux agriculteurs qui s'engagent sur une amélioration vérifiée d'indicateurs tels que les quantités d'intrants utilisées ou les superficies plantées en prairies, afin de préserver la qualité locale de l'eau. | Taux de conformité qualité de l'eau produite et distribuée (%) | 98,6 |
| Absence d'action en matière de climat et de biodiversité : prélèvements trop intensifs en zone de stress hydrique | Dommages sur les infrastructures et/ou les personnes Usages conflictuels des ressources naturelles | Manque de sensibilisation et d'incitations | Politique Droits humains Feuille de route Développement durable | Stratégie climatique pour réduire les émissions de GES : | Avoided emissions (tCO2eq) | 6 413 206 |
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> Activités Eau : amélioration de l'efficacité opérationnelle des procédés de traitement, optimisation de la consommation énergétique, consommation des systèmes de pompage, augmentation de la production d'énergie renouvelable à partir des boues d'épuration, ou renforcement des contrats d'approvisionnement en énergies renouvelables (éolien, solaire) Activités Déchets : valoriser le potentiel de production de biogaz des décharges, couvrir les décharges, passer à une flotte de véhicules plus durable pour la collecte des déchets et améliorer l'efficacité énergétique des sites de traitement. Incinération : investir 40 millions d'euros supplémentaires dans le programme de R&D dédié au captage et à la séquestration du carbone | Émissions totales de GES - GROUPE (Scope 1&2 - Marché - avec sous-traitants - tCO2eq) | 5 291 536 |
| | | | | | Émissions indirectes de GES - Total (Scope 2 - Marché - tCO2eq) | 1 018 126 |
| | | | | | Énergie renouvelable et de récupération produite (TWh) | 7,69 |
| | | | | | Consommation d'énergie primaire et secondaire (GWh) | 5821 |
| | Guide technique sur la biodiversité à destination des opérationnels comprenant 21 fiches pratiques sur la gestion écologique et différenciée des emprises, l'aménagement et la restauration écologiques, la gestion des pressions et des pollutions, le suivi et la sensibilisation | % de sites couverts par un plan d'action biodiversité | 65,4 | | | |

Au-delà des actions de vigilance résumées ci-dessus, SUEZ présente annuellement les résultats de sa politique de développement durable dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Sa feuille de route, présentée en janvier 2023 à horizon 2027, détaille en outre les engagements du Groupe pour soutenir la contribution positive de ses activités pour l'humain et la planète.

³ https://www.suez.com/-/media/suez-global/files/publication-docs/pdf-francais/finance/suez-dpef2022_fr.pdf

⁴ <https://www.suez.com/fr/nous-connaître/un-groupe-engagé/feuille-de-route-2023-2027>

